

# Le Département lance sa première politique de prévention et de sécurité

## Édito

L'Essonne est une «petite France» où se mêlent des zones à forte densité de population et des espaces ruraux aux populations plus dispersées. Pour y assurer la sécurité des personnes et des biens, le Conseil départemental de l'Essonne consacre plus de 15 M€ à sa politique de prévention et de sécurité de 2018 à 2021.

La politique de prévention et de sécurité du Département de l'Essonne a été pensée pour épauler l'État, pour faire face aux menaces terroristes, aux risques de catastrophes naturelles et technologiques, pour contribuer à la prévention, à la lutte contre la délinquance, la radicalisation, les violences intrafamiliales, la toxicomanie et les trafics de produits stupéfiants.

Au vu de son importance, la sécurité ne peut pas être une variable d'ajustement. Voilà pourquoi nous investissons dans des dispositifs de vidéoprotection, dans l'équipement des polices municipales, ainsi que dans **la sécurisation des sites départementaux, notamment les 100 collèges essonniers, où professeurs, agents, élèves doivent bénéficier des meilleures conditions de sécurité possibles.**

Toutes ces actions, pour être efficaces, doivent se concevoir en partenariat avec l'État et les collectivités locales ; c'est le sens de notre action pour répondre à cette exigence de proximité : **la sécurité au plus près de chacun.**



– Alexandre Touzet

Vice-président délégué  
à la prévention de la  
délinquance et à la sécurité



– François Durovray

Président du Département  
de l'Essonne

**Le Département de l'Essonne a choisi de mettre en place une politique de sécurité volontariste afin de répondre efficacement aux problématiques liées au territoire, au plus proche des attentes et des besoins des Essonniers. Pour répondre à cet enjeu, cinq axes ont été définis :**

1. sécuriser les usagers des services publics au quotidien, les agents du Département et les sites départementaux (PMI, Maisons des solidarités, collèges, etc.)
2. prévenir la délinquance et lutter contre la radicalisation
3. aider les victimes d'infraction et les personnes vulnérables et lutter contre les violences intrafamiliales
4. développer des partenariats locaux et départementaux, notamment pour renforcer le «bouclier sécurité»
5. renforcer la connaissance des risques majeurs et développer la culture de la prévention